

I Ragguagli di l'Università

N° 167
avril 2010



UNIVERSITÀ
DI CORSICA
PASQUALE
PAOLI
ERT Patrimoine
et Entreprises
CCI
LA MAISON
JURIDIQUE
LA MAISON
JURIDIQUE
Colloque
**Le Patrimoine de
l'entrepreneur
individuel :**
Un régime juridique
en mutation
Colloque agréé par le CRFPA
au titre de la formation professionnelle
Vendredi 16 avril 2010
à 8h30
Responsable scientifique :
Sabrina Delrieu
MCF en Droit Privé
www.univ-corse.fr Amphì Ettore, Campus Mariani, Corte

Università di Corsica Pasquale Paoli
BP 52 - 20250 Corti

Directeur de la publication :
Antoine Aiello, Président de l'Université

Sylvia Flore
Responsable de la Communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 02 71
flore@univ-corse.fr

Gaëlle Piferini
Chargée de communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 06 59
gpiferini@univ-corse.fr

Marie-Charlotte Nordée
Apprentie Master 2 Communication
Tél. : +33 (0)4 95 45 02 37
nordee@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr



Colloque

« Le patrimoine de l'entrepreneur individuel : un régime juridique en mutation »

Le colloque s'est déroulé à l'Université de Corse le 16 avril dernier. Organisé par l'ERT Patrimoine et Entreprises, sous la direction scientifique de Sabrina Delrieu, et en partenariat avec la CCI de Bastia et de la Haute-Corse, cet évènement a connu un grand succès : plus de 100 participants (professionnels du droit, universitaires et étudiants) sont venus assister aux débats.

Cette journée de travail était divisée en deux thèmes :

- **Le premier** avait pour objet, d'une part, d'examiner le régime juridique des procédés actuellement en vigueur visant à préserver les biens personnels de l'entrepreneur individuel du gage de ses créanciers professionnels et, d'autre part, de mettre ces mécanismes en perspective avec l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), attendue comme la consécration en droit français du patrimoine d'affectation de l'entrepreneur indépendant.
- **Le second** tendait à analyser les règles juridiques et fiscales applicables à la transmission de l'entreprise individuelle.



Afin de traiter de ces questions et compte tenu de leurs intérêts à la fois théoriques et pratiques, le colloque a rassemblé des intervenants universitaires et des praticiens du droit ainsi que des personnalités extérieures et des acteurs locaux.

Notamment, M. Xavier de Roux, Avocat Honoraire et ancien Député, a présidé les débats de la matinée et a défendu avec force le projet de loi relatif à l'EIRL pour lequel le Gouvernement l'avait mandaté de faire un rapport. Me Alain Spadoni, Président de la Chambre régionale des notaires de Corse, s'est employé à retracer l'historique de la loi du 22 janvier 2002 afin d'exposer le particularisme fiscal des biens immobiliers situés en Corse, et M. Hervé Lecuyer, Professeur Université Panthéon-Assas, a ponctué brillamment l'ensemble des débats dans son rapport de synthèse.

Plus largement, les différentes interventions ont permis de susciter des échanges riches et enthousiastes dans la mesure où le projet de loi visant à créer en droit français l'EIRL avait été voté par le Sénat 8 jours auparavant et doit être examiné en commission mixte paritaire à la fin du mois d'avril. Aussi, l'actualité législative conjuguée à la qualité et à la diversité de l'ensemble des interventions ont conduit à faire de cette journée de travail une belle réussite.

